

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : LES YVELINES (78)

Commune : SONCHAMP 135 ha 61 a 99 ca

Parcelles cadastrées : Classification dans un document d'urbanisme : **SONCHAMP** Les parcelles agricoles sont occupées par bail rural

- Bois de baidicourt: AL-14 - Bois de chatonville: AC-1 - Chatonville: AD-32-33-35[27] - L orme: AE-5-7 - La metairie: AH-1 AM-8 - Les fonds de chatonville: AE-17 - Les terres de chatonville: AE-30[20]

- Piece de chatonville: AC-2 Ces biens figurent en zone RNU du PLU

Bien mixte (composé de terres agricoles conduite en agriculture biologique et bois) actuellement occupé par bail rural. La SAFER recherche des bailleurs en vue de maintenir l'exploitant en place.

Commune : GOUSSONVILLE 15 a 51 ca

Parcelles cadastrées :

- La haute harette: A-262 - Le chapeau a demoiselle no: D-6 Ces bien figurent en zone N et A du PLU.

Commune : MOUSSEAUX-SUR-SEINE 2 a 90 ca

Parcelles cadastrées :

- Les cheminets: D-366-367. Ces biens figurent en zone RNU du PLU

Commune : MOUSSEAUX-SUR-SEINE 2 a 85 ca

Parcelles cadastrées :

- Les cheminets: D-363-365. Ces biens figurent en zone RNU du PLU

Département : L'ESSONNE (91)

Commune : SAINT-VRAIN 61 ha 83 a 34 ca

Parcelles cadastrées :

- Bois de feularde: A-1209[206] - Grand marais de st-vrain: A-305-306-1206[294] - Les renouilleres: A-207-208-209-210-212-1696[1673] ZB-54[49] (avec bâtiments). Ces biens figurent en zone A et N du PLU

ET

Commune : VERT-LE-PETIT 5 ha 37 a 04 ca

Parcelles cadastrées :

- Bois de feularde: Z-129-366[130] (avec bâtiments). Ces biens figurent en zone N du PLU

Propriété rurale constituée d'un corps de ferme ancien, d'une belle demeure actuellement louée et de terres et bois d'un seul tenant.

Commune : MARCOUSSIS 33 a 15 ca

Parcelles cadastrées :

- De st-jean de beaugard: K-113[P1]-114[P1]. Ces biens figurent en zone N du PLU

Commune : OLLAINVILLE 18 a 95 ca

Parcelle cadastrée :

- Au dsu de la berge robert: D-595. Ce bien figure en zone A du PLU

Commune : CHAMPLAN 4 a 15 ca

Parcelles cadastrées :

- Les donjons: AN-198[97] - Vers le moulin: AN-335[262]. Ces biens figurent en zone N du PLU

Département : VAL-DE-MARNE (94)

Commune : PERIGNY 30 a 69 ca

Parcelle cadastrée :

- Le village: AB-512[10]. Ce bien figure en zone A du PLU.

Département : VAL-D'OISE (95)

Commune : RONQUEROLLES 8 a 28 ca

Parcelles cadastrées :

- Les petits cailloux: AC-39[1314] Ce bien figure en zone RNU du PLU.

Commune : EPIAIS-RHUS 6 a 52 ca

Parcelle cadastrée :

- Le potty: AE-57 Ce bien figure en zone N du PLU

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 29/01/2018.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER Île de France Adresse de Île de France - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.